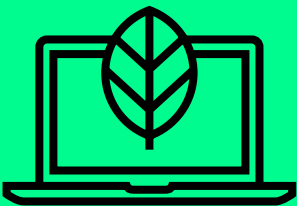


# numérique responsable

Opération collective à destination  
des entreprises, collectivités et  
administrations

2023



## VOUS SOUHAITEZ :

- Acquérir une meilleure compréhension des enjeux du numérique responsable pour votre organisation
- Intégrer efficacement le numérique dans vos politiques RSE
- Optimiser vos ressources et accompagner vos collaborateurs
- Réduire vos coûts (matériels, consommables, exploitation, etc)
- Diminuer l'impact environnemental et énergétique de votre usage numérique

**Dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie, la coalition « numérique responsable » a mis en place un parcours numérique responsable pour vous y aider !**

## POURQUOI AGIR ?

Les usages numériques font aujourd'hui partie intégrante de notre univers professionnel. En perspective, moins de déplacements, moins de gaspillage de papier et de temps, un meilleur partage de l'information, une communication instantanée, plus de collaboration etc. : autant de nouvelles pratiques qui doivent permettre de gagner en performance. Mais ce bouleversement a aussi des impacts : multiplication des équipements, consommation accrue d'énergie et de matières premières, pollutions, production de déchets, sur-sollicitation de notre attention...

Depuis peu, des entreprises et des administrations s'engagent dans la démarche « numérique responsable ». Cette démarche d'amélioration continue vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). **Les leviers d'actions sont parfois simples, encore faut-il les connaître et les adapter à son organisation !**

Le 15 novembre 2021, la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) a été officiellement promulguée, une première mondiale.

Cette loi propose une série de mesures pour favoriser un numérique sobre, responsable et écologiquement vertueux en France. Elle s'appuie sur les recommandations du rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique. Selon ce rapport, si rien n'est fait, le numérique représentera 7 % des émissions de GES de la France à l'horizon 2040, contre 2 % aujourd'hui.

## QU'EST-CE QUE LE LABEL « NUMÉRIQUE RESPONSABLE » ?



**Créé par l'Institut du Numérique Responsable en juin 2019**, et soutenu par le ministère de la transition écologique et solidaire, l'ADEME, et le WWF, ce label vise à reconnaître les démarches «numérique responsable» dans les entreprises et organisations publiques, et notamment :

- **La montée en compétences au sein des établissements engagés.**
- **La mise en place d'une politique d'amélioration.**

Le label est attribué suite à un audit effectué par un tiers certificateur expert dans le domaine.

Pour en savoir plus sur le label numérique responsable :

<https://label-nr.fr/>

## VOTRE « PARCOURS NUMÉRIQUE RESPONSABLE »

Objectifs du parcours :

- Mettre en place 10 actions choisies parmi un catalogue d'actions « numérique responsable »  
ou
- Mettre en œuvre une démarche globale répondant au label « numérique responsable »

**Pour vous accompagner dans votre démarche et faciliter la mise en œuvre de vos engagements, le parcours numérique responsable comprend :**

- Une formation « numérique responsable » de 2 jours certifiée par l'Institut Numérique Responsable les **1<sup>er</sup> et 2 mars 2023**
- Réalisation d'un diagnostic interne
- Trois ateliers de partage d'expérience et d'approfondissement et rencontre avec des professionnels locaux de l'éco-conception
- L'accès à une plateforme d'échange et de documentation
- Réception d'une newsletter mensuelle
- Participation à des actions collectives type Digital Clean Up Day

### **Durée du parcours**

**12 mois** comprenant la formation initiale, puis la mise en place des actions dans votre structure et les échanges intermédiaires permettant le retour d'expérience et l'approfondissement.

### **Personnes concernées par le parcours numérique responsable**

Le responsable informatique et le responsable RSE ou qualité

### **Prix**

Le diagnostic initial et les frais de labellisation seront, le cas échéant, à la charge de l'entreprise. Les autres prestations sont prises en charge par la Métropole Rouen Normandie et l'ADEME.



## LA COALITION NUMÉRIQUE RESPONSABLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans le cadre de la COP21 engagée sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, le numérique responsable constitue un axe de progrès identifié pour atteindre les objectifs de diminution des consommations d'énergie (division par 2 des consommations d'énergie d'ici 2050).

La coalition COP21 «numérique responsable» pilotée par la **Métropole** avec le soutien de l'**ADEME**, le **Pôle Emploi** et **NWX** s'est ainsi donnée pour objectifs de réduire les impacts négatifs du numérique en sensibilisant aux enjeux, formant les acteurs du territoire, et en les accompagnant dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

### COMMENT BÉNÉFICIER DU PARCOURS NUMÉRIQUE RESPONSABLE ?

#### Vos prochaines étapes pour participer :

**1/** Manifester votre intérêt pour ce parcours en écrivant à la coalition numérique responsable :  
**[doralie.besnard@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:doralie.besnard@metropole-rouen-normandie.fr)**

**2/** Participer à la réunion de lancement le mardi 31 janvier de 14h à 15h30

#### À qui s'adresse le parcours ?

Toute entreprise, collectivité ou administration qui souhaite mettre en œuvre une démarche numérique responsable